Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260303-D2026010-DE

Tdt page 2026 - 019

Date de convocation : 18/02/2026
Date d'affichage : 18/02/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 26
DELIBERATION N° 2026-010

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON, Loïc LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Flore HUGUERRE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Jean-Yves LACROIX, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Viviane PICOUAYS, Laurent MOUSSET, Valérie DOARE, Erwan MARIE, Stevan VINCENDEAU, Véronique AUGUSTE, Céline TAILLARD, Megan RICHARD-MORITZ, Françoise BICHON, Bénédicte RENAULT, Laurent FRANKOWSKI.

Représentés : **Philippe MARTINEAU par Loïc LEMOINE**
Régis CHAMPAGNE par Sylvie VADIS
Eric HERVE par Jean Paul LEROY
Bernard KODRIC par Serge CHEVALIER

Absents excusés :

Secrétaire : **Jean-Claude ALLAIN**

Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS : CUISINE CENTRALE

Le Compte Financier Unique (CFU), fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la décision du Conseil Municipal concernant l'adoption du CFU pour le budget principal et les budgets annexes à compter de l'exercice 2024 ;
- Considérant que dans les séances où le CFU est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.
- Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Loïc LEMOINE, Premier adjoint, pour le vote du Compte Financier Unique,
- Après s'être fait présenter le CFU 2025,

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260303-D2026010-DE

L'exécution du budget cuisine centrale est arrêtée comme suit pour l'exercice 2025 :

SECTION	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	581 138 € 12	565 842 € 46	- 26 662 € 81	41 958 € 47	41 958 € 47
INVESTISSEMENT	41 684 € 06	5 648 € 98	9 621 € 02	26 414 € 46	36 035 € 08
TOTAL	577 009 € 37	583 869 € 83	- 6 860 € 46	75 232 € 99	68 372 € 53

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
Présents : 22 ; votants : 26
- **DECLARE** que le CFU n'appelle aucune observation ;
- **APPROUVE** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 15 295 € 66 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
Présents : 22 ; votants : 26
- **DECIDE** de l'affecter en report à la section de fonctionnement. Le résultat excédentaire de la section d'investissement est affecté en report à cette même section pour un montant de 36 035 € 08.

Pour extrait conforme

Maire	**Secrétaire de séance**
	MAIRIE DE PLESIDY TRIGAVOU 22 (Côtes-d'Armor)